



# Flash Info

Mieux vous servir

N° 61 du vendredi 25 février 2011

## Bulletin d'information des agents de la CNSS

### Angélique Ngoma, à la CNSS

Reçue par la Direction Générale, le 09 février 2011, Madame Angélique Ngoma, Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Prévoyance sociale s'est imprégnée du fonctionnement de la CNSS, de ses activités et de l'organisation actuelle des services en vue de répondre à la ligne directrice des autorités gouvernementales.



Mme Angélique Ngoma à son arrivée à la CNSS

A cet effet, lors d'une brève présentation, Mme le Directeur Général a fait le point sur le rajeunissement des effectifs, la réorganisation

des services, la révision et la mise en place des procédures internes d'évaluation et de contrôle, sans oublier la charte qualité, la politique de décentralisation des services par essaimage des agences de paiement et la collecte des données sur l'ensemble du pays. Dans la perspective du Plan d'action « Horizon 2011-2015 » publié par la Direction Générale, plusieurs projets sont pris en compte, notamment l'amélioration de la qualité de service, le management et la communication interne et externe, l'assainissement du Fichier Central, la stabilisation du système d'information, la modernisation de l'outil et de l'environnement socioprofessionnel, etc.

De cette présentation, il apparaît dans l'ensemble de réelles dispositions des responsables et du personnel de la CNSS à hisser l'Institution au niveau des autres structures de même nature sur le plan international, malgré quelques difficultés liées notamment à l'inadaptation du

Code de Sécurité Sociale et de son mode de financement au contexte socioéconomique, et aux limites de son mode de financement, précisément le déséquilibre structurel de la branche des prestations vieillesse ainsi que le transfert de 4,1% des ressources actuelles de la CNAMGS et son impact sur l'équilibre

global de l'Institution. Mme le Directeur Général a également mentionné les arriérés des allocations familiales consécutifs au relèvement en 2002 des droits de 3000 à 7000 par enfant.

Au terme de la présentation, le Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Prévoyance Sociale, Angélique Ngoma a exhorté la Direction Générale à privilégier l'écoute avec ses partenaires et ses collaborateurs et d'œuvrer pour la performance au moyen de la formation et de l'équipement de nouvelles technologies.



Le DG de la CNSS faisant la présentation de la CNSS à Mme le Ministre.

### Prestation de serment

## Dites : je le jure

« Je jure de bien et loyalement remplir mes fonctions et de ne rien révéler ou utiliser de ce qui sera porté à ma connaissance à l'occasion ou après avoir quitté mon exercice... : JE LE JURE ». Ils étaient trois Contrôleurs Employeurs de la CNSS à se soumettre à cet exercice le 27 janvier 2011 au cours d'une audience solennelle du tribunal de première instance de Libreville, laquelle a admis ce serment, conformément aux dispositions de l'article 88 du Code de sécurité sociale et de



Invités à la barre, les impétrants écoutent le réquisitoire du ministère public avant de prononcer...

l'article 234 du Code du travail.

Les impétrants Martine Sima Zué, Zéphirin Eya Abessolo et Paul Akimadougua-A-Mali ont donc fait ce geste apparemment facile et anodin, mais très lourd de conséquences. Entre félicitations, encouragements et conseils du ministère public et du Président du tribunal, il n'y a point d'ambiguïté sur la responsabilité qui leur incombe désormais. L'interpellation du tribunal pour rappeler à nos contrôleurs la portée de l'acte qu'ils venaient de poser ainsi que leur engagement solennel devant la loi, en dit long. Justiciables

plus qu'ils ne l'étaient avant ce serment, aussi, « prenez garde de ne pas compromettre votre carrière. Faites votre, ce serment » a ajouté Mme le Président du Tribunal, avant de souhaiter une longue et belle carrière à nos contrôleurs, pas sans souhaiter que les procès-verbaux de leurs activités parviennent régulièrement à la Cour tel que l'exige la loi.

La cérémonie de prestation de serment s'est déroulée en présence du Directeur Général Adjoint, Pascal Eva Nzé, du Conseiller Juridique Thuriaf Maniony Mouecoucou et de nombreux collègues, parents et amis.

A titre de rappel, ces Contrôleurs ont été formés en 1995 en France, à l'Union de Recouvrement de Sécurité Sociale et Allocation Familiale.



... le serment à l'exemple de M. Eya Abessolo ici.

### Certification ISO

## La CNSS certifiée ?

De l'avis des experts du Cabinet AFNOR mandatés pour auditionner notre Institution, la CNSS, en attendant la confirmation officielle dans quelques semaines, décrochera son Certificat aux normes ISO, processus dans lequel elle a engagé le département des prestations techniques et certaines activités du recouvrement. Au terme de quatre jours d'audit, il ressort de la restitution faite le 17 février 2011 dans la salle du Conseil d'Administration, par MM. Nejjib Mibaya et Amor Klaft, que la CNSS maîtrise parfaitement les activités entrant dans le périmètre de certification, relevant de ce fait l'engagement de la Direction Générale dans la conduite du processus de management participatif, la maîtrise des dossiers par les Directeurs et les Chefs de service, l'accueil des usagers, les revues des processus assorties des plans d'actions, l'inventaire des risques et les actions préventives y relatives, etc. « Vous serez certifié » a conclu M. Nejjib Mibaya. En attendant, la CNSS croise les doigts...

